

# Politique relative au changement climatique

## Remplir notre devoir fiduciaire face au changement climatique

Décembre 2020



En tant que gérant d'actifs global, nous savons que le changement climatique présente des risques pour les investissements et nous sommes déterminés à assumer notre rôle dans la lutte contre le dérèglement climatique. Notre objectif est d'accroître la durabilité des investissements de nos clients en termes de risque climat et de contribuer au financement d'une économie plus sobre en carbone : selon nous, ces objectifs entrent dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire.



**HSBC**  
Global Asset  
Management

# Les défis du changement climatique

Les changements climatiques rapides représentent une menace croissante pour les habitats, les sociétés et les économies du monde entier. Depuis 2015, ce constat a été fait par 195 pays ayant signé l'Accord de Paris sur le climat. Ces pays se sont engagés à passer à une économie sobre en carbone et à limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) au-dessus des niveaux préindustriels tout poursuivant leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C.

Le rapport 2018 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) souligne que l'objectif inférieur de 1,5°C de réchauffement sera atteint d'ici 2040 sur les niveaux d'émissions actuels, à moins que les émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ne diminuent de 45 % d'ici 2030 et n'atteignent « zéro » d'ici 2050. Le rapport soulignait les avantages du seuil inférieur, mais reconnaissait que cet objectif nécessiterait des changements rapides, profonds et sans précédent à tous les niveaux de la société.

Compte tenu de l'ampleur et de la rapidité de ce mouvement, même une transition ordonnée aura une incidence sur le mode de fonctionnement actuel et futur des entreprises. Selon Mark Carney, gouverneur de la Banque d'Angleterre, le risque posé par cette transition (en plus des risques physiques et en responsabilité) est l'un des trois principaux vecteurs par lesquels le risque climatique peut fragiliser la stabilité financière. Ces évolutions sont déjà sources de risques et d'opportunités d'investissement et cette tendance ne peut que s'accroître.

## Notre réponse stratégique

Notre politique en matière de changement climatique vise à renforcer la résistance aux changements climatiques des investissements de nos clients, ainsi qu'à contribuer au financement de la transition vers une économie bas-carbone.

Nos objectifs sont les suivants :

1. **Offrir** des solutions d'investissement et des opportunités bas-carbone répondant aux critères d'investissement de nos clients, tout en respectant leurs objectifs de performance et de risque
2. **Identifier / intégrer** les risques et opportunités induits par le changement climatique et appliquer notre politique climat dans nos portefeuilles, en utilisant des données et des analyses pertinentes - y compris des analyses de scénarios - pour guider nos décisions d'investissement
3. **Dialoguer** avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour mieux comprendre et accompagner leurs pratiques de publication d'informations et de gestion des risques climatiques. Nous menons des initiatives d'engagement directes et collaboratives et utilisons nos décisions de vote pour faire remonter les problématiques éventuelles.
4. **Communiquer** publiquement et, en particulier, à nos clients les actions prises et les progrès réalisés pour faire face aux risques climatiques et les investissements effectués dans des solutions climat efficaces
5. **Plaider en faveur d'un cadre politique favorable**, en collaborant avec les décideurs pour soutenir leurs efforts pour introduire des mesures encourageant le déploiement de capitaux à grande échelle pour financer la transition vers une économie bas-carbone et encourager l'investissement pour soutenir la lutte contre le changement climatique

# Groupe d'experts sur la communication financière liée au climat (TCFD)

Nous sommes de fervents partisans - et l'un des premiers signataires - des recommandations du Groupe de travail du Conseil de stabilité financière sur la publication d'informations. Nous avons commencé à communiquer sur l'empreinte carbone de nos portefeuilles actions après la signature de la *Montreal Carbon Pledge* en 2015, nous avons publié notre première Politique sur le changement climatique en 2016 et nous avons rendu publiques nos réponses au questionnaire du TCFD des PRI dans notre Rapport de transparence 2017/18.

Nos recommandations concernant les quatre aspects nécessitant la publication d'informations (gouvernance, stratégie, gestion des risques et indicateurs et cibles) sont les suivantes. Ces préconisations sont susceptibles d'évoluer.

## Gouvernance

L'intégration des risques et opportunités climatiques dans les décisions d'investissement, ainsi que l'intégration de tous les facteurs ESG, incombent au Directeur mondial des investissements (CIO). Il revient aux directeurs des investissements des différentes classes d'actifs et aux équipes de gestion d'intégrer les facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement, avec l'aide de nos spécialistes ESG.

## Stratégie

En tant que gestionnaire d'actifs mondial, nous savons que l'évolution du climat présente des risques pour nos investissements et nous sommes déterminés à jouer pleinement notre rôle dans la lutte contre les dérèglements climatiques. En l'absence d'efforts à l'échelle mondiale, les actifs, les positions et les portefeuilles des investisseurs pourraient souffrir à court, moyen et long terme. En matière d'investissement, la transition vers une économie plus sobre en carbone présentera des risques et des opportunités.

Les principaux points sont répertoriés ci-dessous :

- **Risque de transition** – les changements structurels nécessaires pour passer d'une économie à forte intensité de carbone à une économie plus sobre pourraient entraîner un ajustement de la valeur de nombreux actifs. Ce processus de revalorisation pourrait être déclenché par une augmentation des prix explicites ou implicites du carbone liée à un durcissement de la réglementation environnementale, à l'adoption de technologies moins gourmandes en énergie et sources de ruptures ou, enfin, à l'évolution globale du marché. Il se pourrait également que les gros émetteurs de carbone soient tenus responsables des dommages causés directement par leurs activités sur l'environnement ou par une publication d'informations inadéquate sur leurs risques climatiques.
- **Risque physique** – des événements climatiques plus fréquents et plus graves et une évolution à plus long terme des grandes tendances climatiques pourraient entraîner une dévaluation des actifs en raison des dommages physiques subis par les biens immobiliers et l'outil de production, perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales et réduire l'accès aux ressources naturelles
- **Opportunités climatiques** – au niveau opérationnel, les entreprises peuvent profiter des gains d'efficacité et des économies de coûts découlant de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les technologies existantes et nouvelles permettant de réduire l'impact des changements climatiques bénéficient également d'un marché en forte croissance. Notre stratégie consiste à identifier et à intégrer les risques et les opportunités d'investissement occasionnés par le changement climatique et mentionnés dans la politique climatique de nos portefeuilles, en utilisant des données et des analyses pertinentes pour proposer à nos clients des portefeuilles plus résistants et leur offrir des solutions d'investissement et des opportunités bas-carbone.

Au cours des deux dernières années, nous avons collaboré avec un prestataire externe pour étudier l'impact de six scénarii de transition vers une économie bas-carbone sur les valorisations des actions, y compris les implications d'une approche reposant sur une augmentation des températures de 1,5 degré. Nous avons également étudié les répercussions des divers scénarii sur la valorisation des obligations privées.

Sur la base de cette analyse, nous avons publié un rapport avec nos conclusions ([« Scénarii de transition bas-carbone : utiliser les analyses de scénarii pour mieux valoriser les actions »](#)), qui a servi d'étude de cas dans le rapport de l'IIGCC intitulé « Navigating climate scenario analysis ». Nous sommes toujours un membre actif du groupe de travail de l'IIGCC « Investor Scenario Analysis ».

**Nous plaidons en faveur** d'un cadre politique solide et efficace permettant de tenir compte des évolutions systémiques et de prévoir un déploiement de capital suffisamment important pour assurer la transition vers une économie bas-carbone. Par exemple, nous sommes également un membre actif du groupe de travail « Policy » de l'IIGCC et avons signé la Déclaration 2018 des investisseurs internationaux.

## Gestion du risque

Le changement climatique étant pour nous l'un des principaux aspects de l'approche ESG, la gestion du risque climatique fait partie intégrante de notre approche globale. Le risque climatique est géré à trois niveaux :

- **Évaluation individuelle des enjeux climatiques des entreprises/émetteurs** : cette fonction consiste à identifier les principaux risques et opportunités à l'aide des analyses et des évaluations réalisées par des tiers et de nos propres recherches, et de les intégrer à nos argumentaires d'investissement tout au long du processus de recherche fondamentale. Les analystes et les gérants de portefeuille s'appuient sur tout un ensemble de formations, d'outils et de ressources pour mener à bien ces évaluations
- **Évaluation des enjeux climatiques au niveau des portefeuilles** : tous les outils décisionnels utilisés par nos gérants de portefeuille intègrent les données ESG et carbone. Ils sont donc en mesure de procéder à tout moment à des évaluations très précises de leur exposition au risque climatique (en valeur absolue et relative), dans le cadre de leur activité de gestion de portefeuille
- **Recherche macro/sectorielle sur les enjeux climatiques** : l'analyse de ces problématiques, notamment les risques inhérents à la transition, et leur impact sur les marchés financiers, est un domaine de recherche qui évolue rapidement. Nous faisons toujours office de pionnier en la matière grâce à nos recherches, notamment nos rapports sur les scénarii de transition vers une économie bas-carbone, notre collaboration avec des experts extérieurs et des initiatives sectorielles. Nous partageons les conclusions de nos travaux avec toutes nos équipes d'investissement afin qu'elles prennent des décisions mieux étayées.

**Dialoguer** avec les entreprises en portefeuille pour mieux comprendre et accompagner leurs pratiques de publication d'informations et de gestion des risques et des opportunités liés au changement climatique et à notre politique en la matière, est une étape importante de notre processus. Nous menons des initiatives d'engagement directes et collaboratives avec d'autres sociétés de gestion d'actifs et utilisons nos décisions de vote pour faire remonter les problématiques potentielles le cas échéant.

Nous faisons partie des signataires fondateurs de l'initiative Climate Action 100+ et siégeons au Comité directeur. Nous intervenons souvent comme (co)-chef de file dans le cadre de projets d'engagement avec des entreprises du monde entier et, de manière collaborative avec d'autres signataires, nous les aidons à renforcer leur gouvernance, à affiner leurs objectifs et à améliorer leur publication d'informations sur les risques climatiques. Nous cherchons à améliorer la qualité des informations publiées depuis de nombreuses années. En 2018, nous avons clairement précisé dans notre politique de vote que nos initiatives d'engagement encourageaient les entreprises à communiquer leurs émissions de carbone et leurs risques climatiques, conformément aux recommandations du groupe d'experts sur la communication financière liée au climat (TCFD).

Nous croyons fermement à l'impact et à l'efficacité de l'engagement en vue d'améliorer les réponses des entreprises au changement climatique. Nous encourageons :

- les entreprises dans lesquelles nous sommes investis à éliminer progressivement l'utilisation de l'énergie à issue du charbon d'ici 2030 au plus tard dans les pays de l'OCDE et de l'UE, et d'ici 2040 au plus tard dans le reste du monde, et
- la fixation d'engagements de neutralité carbone et de plans de transition appropriés.

Si les entreprises appartenant à des secteurs gourmands en énergie ne parviennent pas à publier leurs pratiques de gouvernance liées aux émissions de carbone et au risque climatique, nous avons pour habitude de voter contre la réélection du président. Si l'engagement continu auprès des entreprises dans lesquelles nous sommes investis ne permet pas de réaliser des progrès suffisants dans la réduction du risque climatique, nous appliquons certaines **exclusions** qui sont réexaminées en permanence. Des exceptions peuvent être envisagées dans des circonstances exceptionnelles, par exemple si elles se traduisent par un risque de marché inacceptable par rapport à l'indice de référence lorsque celui-ci n'est pas aligné sur un objectif de transition réaliste. Nous sommes signataires de la Déclaration d'engagement des investisseurs en faveur d'une transition équitable en matière de changements climatiques.

Conformément à notre engagement envers l'Accord de Paris sur le climat, nous considérons en priorité les secteurs gros émetteurs de carbone suivants pour nos interventions en amont :

- **Extraction de charbon thermique** - nous nous rapprochons des entreprises d'extraction de charbon thermique qui n'ont pas pris d'engagements solides de neutralité carbone. Nous attendons des engagements de la part des entreprises qui génèrent plus de 30 % de leur chiffre d'affaires d'ici la fin 2021, 20 % d'ici la fin 2022 et 10 % d'ici la fin 2025.
- **Production d'électricité au charbon** - nous nous engageons auprès des entreprises dans lesquelles nous sommes investis à éliminer progressivement l'utilisation continue de l'énergie à partir du charbon d'ici 2030 au plus tard dans les pays de l'OCDE et de l'UE, et d'ici 2040 au plus tard dans le reste du monde. Nous attendons des engagements de la part des entreprises dont l'implication dans la production d'électricité représente 50 % de leur capacité de production d'ici la fin 2021, 30 % d'ici la fin 2022 et 10 % d'ici la fin 2025. Avec pour exception l'investissement dans des obligations vertes émises par ces sociétés conformément à nos [Directives en matière d'investissement à impact écologique](#).
- **Infrastructures liées aux combustibles fossiles** - nous n'investissons pas directement dans des projets liés à des centrales électriques au charbon (y compris à des centrales existantes, des nouvelles centrales ou des agrandissements importants de centrales existantes), dans des infrastructures liées à l'extraction du charbon, dans des infrastructures contribuant à des projets pétroliers ou gaziers offshore dans l'Arctique, dans des infrastructures concourant à des projets de sables bitumineux (y compris les infrastructures d'extraction et pipeliniers).

Publié par HSBC Global Asset Management (UK) Limited, société autorisée et réglementée au Royaume-Uni par la Financial Conduct Authority.

Diffusé par HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Adresse d'accueil : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

[www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr) Copyright © HSBC Global Asset Management (UK) Limited 2020. Tous droits réservés

ED1274 exp 31/12/2021

